

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 à 18H00,
Salle des fêtes de la commune de Cruas.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint Lager Bressac.
BOUNIARD Philippe	1 ^{er} Adjoint-5 ^{ème} Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOUVIER Alain	2 ^{ème} Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Rochemaure.
BOYER Yves	Maire- Président.	Mairie de Baix.
BUARD Raphaël	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHABAUD Jacques	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Maire-6 ^{ème} Vice-Présidente.	Mairie de Cruas.
DIATTA Patricia	7 ^{ème} Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
FAURE Olivier	Maire-Déléguée Communautaire	Mairie de Rochemaure.
FAURE-PINAULT Virginie	5 ^{ème} Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
FERROUSSIER Franck	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
FLAUGERE Jean-Luc	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
KWIATKOWSKI Stéphanie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
LAUSSEL Marie-Josèphe	2 ^{ème} Adjointe-2 ^{ème} Vice-Présidente.	Mairie de Meysse.
LAVILLE Marie-Noëlle	Maire- 8 ^{ème} Vice-Présidente.	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
LORENZO Sophie	Conseillère Municipale -Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MAZELLIER Noëlle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MAZEYRAT Alain	6 ^{ème} Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NEGRE Karinne	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire suppléante de Monsieur Michel HEYRAUD.	Mairie de Saint Bazile.
PALIX Dominique	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
PESSEAT Jennifer	1 ^{ère} Adjointe-Conseillère Municipale.	Mairie de Rochemaure.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire- 3 ^{ème} Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
REYNAUD Bernard	1 ^{er} Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
SAVATIER Paul	Maire- 7 ^{ème} Vice-Président.	Mairie de Saint Vincent de Barrès.
TOLFO Pascale	1 ^{ère} Adjointe- 4 ^{ème} Vice-Présidente.	Mairie de Le Teil.
VILLARD Serge	Maire-Délégué Communautaire	Mairie d'Aubignas.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Absents excusés avec procuration :

Madame Claire BOMBRUN ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOUNIARD.

Madame Cécile BAYLE ayant donné procuration à Madame Virginie FAURE-PINAULT.

Monsieur Bernard NOËL ayant donné procuration à Madame Pascale TOLFO.

Monsieur Michel JOUVE ayant donné procuration à Monsieur Gérard GRIFFE.

Monsieur Philippe TOUATI ayant donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Absents excusés : MM. Michel HEYRAUD, Stéphanie LABELLE, Didier MAZZINI, Nadia SEGUENI.

Secrétaire : Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est réuni en session ordinaire salle des fêtes de la Commune de Cruas sous la Présidence de Monsieur Yves BOYER, Président.

Avant de passer aux dispositions juridiques inscrites à l'ordre du jour Monsieur Yves BOYER a informé les membres présents du conseil communautaire de la démission de Madame Natacha BONNEFOI de son mandat de conseillère communautaire, représentante de la commune de Cruas remplacée par Madame KWIATKOWSKI Stéphanie.

Il a ensuite informé les membres présents du conseil communautaire de l'organisation qu'il souhaitait mettre en place et des ses attentes envers les Vice-Président (e) s auxquels il a demandé dans chaque thématique de rédiger une feuille de route en lien avec la direction et les responsables de pôle. Ces feuilles de route devront mettre en avant les orientations, projets et actions à mener à court-terme, à mi-mandat et d'ici la fin du mandat.

Ces feuilles de routes feront l'objet d'une présentation afin d'être amendées par le bureau et le conseil communautaire. A l'issue elles seront également présentées dans le cadre d'une rencontre à organiser avec l'ensemble des vice-président (e) s et responsables de pôle et feront l'objet d'une présentation dans chaque commune.

L'objectif est que celles-ci soient finalisées d'ici la fin du mois d'octobre 2020.

Des commissions thématiques et groupes de travail ad'hoc seront également mis en place pour travailler les actions et projets.

Les dispositions juridiques suivantes ont ensuite été débattues et approuvées par les membres présents du conseil communautaire :

Concernant l'élection des délégués de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron aux Syndicats Mixtes, le Président a indiqué aux membres présents de l'organe délibérant que l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires permettait aux organes délibérants des EPCI de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leurs délégués au sein des syndicats mixtes fermés sous réserve d'un accord à l'unanimité de l'organe délibérant.

Sur la proposition du Président, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en vue de l'application des dispositions précitées dans le cadre de l'élection des délégués de l'EPCI au sein des Syndicat Mixte fermé suivants :

Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Portes de Provence (SYPP) :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du SYPP :

Titulaires	Suppléants
Myriam FIALON	Alain BOUVIER
Gérard GRIFFE	Bernard REYNAUD
Paul SAVATIER	Claire BOMBRUN

Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du SYMPAM :

Titulaires	Suppléants
Alain BERNARD	Jean ARTO
Yves BOYER	Jean-Claude BROC
Pierre Yves CUNY	Patrice JARNIAS
Patricia DIATTA	Dominique CHAIZE
Philippe EUVRAD	Franck FERROUSSIER
Jean-Luc FLAUGERE	Stéphanie LABELLE
Michel HEYRAUD	Dominique PALIX

Marie-Josèphe LAUSSEL	
Fabrice MILER	
Bernard NOËL	

Désignation des délégués au comité d'orientation des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au collège Propriétaire et au Collège SYMPAM du comité d'orientation des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Collège Propriétaire
Yves BOYER
Bernard NOËL

Collège SYMPAM
Michel GALIANA
Agnès GUIGON
Marie-Noëlle LAVILLE
Pascale TOLFO
Serge VILLARD

Désignation d'un délégué au comité d'agrément des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au collège Propriétaire et au Collège SYMPAM du comité d'agrément des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Collège Propriétaire
Yves BOYER

Collège SYMPAM
Bernard NOËL

Désignation des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron à la commission AD'HOC des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au collège Propriétaire de la commission AD'HOC des Pépinières d'Entreprises du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale :

Collège Propriétaire
Yves BOYER
Bernard NOËL
Serge VILLARD

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au Syndicat Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à la majorité (Monsieur Raphaël BUARD s'étant abstenue sur la présente disposition) les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies :

Philippe BOUNIARD
Yves BOYER
Rachel COTTA
Olivier FAURE
Olivier PEVERELLI
Pascale TOLFO

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Payre :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à la majorité (Monsieur Franck FERROUSSIER s'étant abstenue sur la présente disposition) les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Payre :

<u>Délégués</u>
Alain BERNARD
Yves BOYER
Maurice JOURDAN
Fabrice MILER
Valérie THELIAS-BALME
Pascale TOLFO

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte des Bassins de l'Escoutay et du frayol :

Monsieur Raphaël BUARD est intervenu en interrogeant sur le rôle et les actions du Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques.

Monsieur Serge VILLARD est intervenu en indiquant qu'un programme de gestion avait été mise en place au 1^{er} janvier 2018 ayant donné lieu à des travaux.

Monsieur Yves BOYER a indiqué que dans le cadre d'une étude réalisé sur la GEMAPI un projet de fusion des Syndicats Mixte du Bassins de l'Escoutay et du Frayol et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Payre été à l'étude avec intégration de la gestion du Lavezon.

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte des bassins de l'Escoutay et du Frayol :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Mathieu BERGER	Serge VILLARD
Pascal BOSQUET	Lilian BREYSSE
Claire THOMAS	Jean-Charles GONIAUX
Sophie ALLEOUD	Agnès GUIGON
Pascale TOLFO	Bernard NOËL
Cécile BAYLE	Gérard GRIFFE
Gilbert PETITJEAN	Maurice NOYER
Jean-Claude BROCC	André COMTE
Jocelyn OUSTRIC	Tonin COMTE
Jean LEBRAT	Catherine MAUME

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Vivarais méridional :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachel COTTA	Philippe EUVRARD
Bernard NOËL	Olivier FAURE
Paul SAVATIER	Isabelle SAIMMAIME /PERICO
Serge VILLARD	Nadia SEGUENI

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Franck FERROUSSIER	Bernard PUEYO

Election des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte Numérian :

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérian :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Gilbert PETITJEAN	Marie Noëlle LAVILLE
Gérard GRIFFE	Mathieu PERRIN

Election d'un délégué de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) :

Concernant le SDEA, Monsieur Raphaël BUARD est intervenu en demandant l'objet du SDEA, son rôle, vis-à-vis des collectivités adhérentes. Il a également rappelé le rapport de la cour des comptes concernant ledit Syndicat sur les exercices 2011 à 2017 et ses dix recommandations et demandé quelle serait la position du représentant de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du SDEA.

Monsieur Yves BOYER, Président de la Communauté de Communes et candidat en tant que représentant de celle-ci au SDEA a indiqué que le SDEA avait notamment un rôle d'accompagnement des EPCI ou communes dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Concernant sa position au comité syndical il a indiqué qu'il serait vigilant à ce que les décisions soient prises dans le respect des textes et de la réglementation en vigueur. Il a de plus précisé qu'il rendrait compte au conseil communautaire des décisions et orientations prises à l'échelle du Syndicat Mixte Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Les membres présents du conseil communautaire ont élu à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) :

Délégué
Yves BOYER

Désignation des représentants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au Comité de Direction de l'EPCI Office du Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants au Comité de Direction de l'EPCI Office du Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages :

PREMIER COLLEGE		DEUXIEME COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Emilie CHARBONNIER	Natacha BONNEFOI	Stéphanie DEPAIX	Pascal WATY
Dominique CHAIZE	Françoise PELLORCE	William GALLO	Stéphane DIGONNET
Christine DENIS	Didier MAZZINI	Nicolas RIFFARD	Jérôme VOLLE
Sonia GARREAUD	Nadia SEGUENI	Andéol AMYOT	Frédéric SIMON
Rachel COTTA	Joëlle PLANCHON	Fabienne DEUX	Jean-Luc ALES
Delphine TAVERNIER	Pascale DESBOS	Paul SAVATIER	Catherine CHAUDET
Ombeline LARCIER	Emilien NEGRE	Isabelle BRIERE	Jean-Marc GATT
Anne-Dominique BLANC	Jennifer PESSEAT	Justine GUILLEMOT	Marion MIRAVAL
Eddy ARLAUD	Cindy SCHUSCHITZ	Eric DUSSIOT	Sandrine PERIQUET
Sandrine CAPUANO	Florence LARMANDE	Céline BREYSSE	Gérome LE DUFF
Yves LAMOINE	Simone GUICHARD	Jean Christophe PETIOT	Corinne MALIGE
Jérôme GRIMAUD	Yves BOYER	Bruno COULANGE	Fabrice GIORDANO
Martine CHARLEMAGNE	Frédéric CHALENCON	Félix ZENNER	Régis DE PAMPELONNE
Sylvie GUILHON	Fabien PASERO	Liz ROCHETTE	Anne-Isabelle COLOMER
Pierre LEOUZON	Nathalie STOFFT		

Désignation des délégués de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron à la Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron auprès de la Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Anne Dominique BLANC	Claire BOMBRUN
Nadège BODY	Michel GALIANA
Stéphanie LABELLE	Stéphanie KWIATKOWSKI
Marie-Josèphe LAUSSEL	Jérémie GUILHON

Désignation de représentants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Marie-Noëlle LAVILLE	Gérard GRIFFE

Désignation des représentants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au Conseil d'Administration de l'Association CLEFS :

Les membres présents du conseil communautaire ont désigné à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au sein du Conseil d'Administration de l'association CLEFS :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Cécile BAYLE	Anne Dominique BLANC
Marie-Josèphe LAUSSEL	Fabienne PALIX
Stéphanie KWIATKOWSKI	Catherine LEYNON

Désignation des représentants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Monsieur Yves BOYER en qualité de délégué élu et Madame Virginie MARTINEZ en qualité de délégué agent ont été désigné à l'unanimité des membres présents du conseil communautaire pour représenter la Communauté de communes au CNAS.

Création et composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron :

Le Président, Monsieur Yves BOYER a rappelé aux membres présents de l'organe délibérant que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dotée du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) disposait obligatoirement d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Il a rappelé que la CLECT avait pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement. Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il a précisé que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière très succincte par le législateur (article 1609 nonies C du CGI- & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. En revanche, aucun nombre maximum de membres n'est imposé, rien n'est imposé non plus concernant le mode de répartition des sièges. La loi impose que les membres de la CLECT soient des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT doit élire en son sein un Président et un Vice-Président. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Au-delà de ses membres ayant voix délibératives, la CLECT peut être accompagnée dans ses travaux par des experts.

Après avis favorable du bureau communautaire dans sa session du 18/06/2020, le Président a proposé que la CLECT soit composée des membres du bureau ainsi que d'un représentant des communes non représentées par le Présidence ou une Vice-Présidence.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur la base des membres du bureau ainsi que d'un représentant des communes non représentées par le Présidence ou une Vice-Présidence,

Le Président a également précisé que sur la base de la composition de la CLECT précitée, chaque conseil municipal des communes non représentées par le Présidence ou une Vice-Présidence devait désigner un représentant.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Philippe BOUNIARD	Alain BERNARD
Olivier FAURE	Jean-Luc FLAUGERE

Bernard NOËL	Franck FERROUSSIÈRE
Olivier PEVERELLI	Marie-Noëlle LAVILLE
Paul SAVATIER	Pascale TOLFO

Remise gracieuse partielle aux familles résidents sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Le Teil :

Monsieur Le Président a informé les membres présents du conseil communautaire que par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 11 juin 2020, il a été sollicité par les familles résidents sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Le Teil en vue de l'obtention d'une remise gracieuse de leur redevance.

Il a rappelé que la redevance acquittée par les familles est composée d'un droit de place à hauteur de 2€/jour ainsi que des fluides (eau et électricité) facturés sur la base des consommations réelles des familles à partir des relevés de compteurs effectués mensuellement.

Compte tenu de la pandémie de CORONAVIRUS, de la période de confinement et de l'impossibilité pour les services d'effectuer un relevé mensuel des consommations de fluides sur les périodes considérées ceci ayant engendré un report des factures aux familles sur les mois suivants et des difficultés de paiement, le Président a proposé aux membres présents de se prononcer sur une remise gracieuse partielle aux familles d'un montant de 182€ correspondant au droit de place pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Madame Sophie LORENZO s'étant abstenue sur la présente disposition.

Les membres présents du conseil communautaire ont décidé à la majorité d'une remise gracieuse partielle aux familles résidents sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Le Teil d'un montant de 182€ correspondant au droit de place pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL et d'information IRCANTEC et RAFF par le CDG de l'Ardèche :

Monsieur le Président a indiqué aux membres présents de l'organe délibérant que :

Dans le cadre d'une mission qui lui est confiée, par voie de convention, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - branche CNRACL -, le CDG07 renseigne les collectivités/établissements qui lui sont affiliés sur les procédures relatives aux dossiers CNRACL.

La convention initiale de 2016 étant arrivée à son terme, le conseil d'administration du CDG07 a, par délibération du 26 février 2020, accepté la signature de la nouvelle convention proposée par la CDC et prenant effet au 1^{er} janvier 2020.

Afin d'être toujours présent auprès de ses collectivités/établissements dans le cadre d'un soutien plus appuyé pour les dossiers CNRACL, le conseil d'administration du CDG07 a, également, lors de sa séance du 26 février dernier, délibéré sur la nouvelle convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers) qui est proposée ce jour.

Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 2 ans 6 mois, soit un terme au 31 décembre 2022. Comme précédemment la facturation interviendra uniquement sur les dossiers des agents que les services du CDG07 auront été amenés à traiter et à transmettre à la CNRACL au cours du semestre écoulé.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL et d'information IRCANTEC et RAFF par le CDG de l'Ardèche à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 1^{er} juillet 2020 et autorisé le Président à sa signature.

Convention de mise à disposition du service de Médecine professionnelle « santé au travail » :

Monsieur le Président a rappelé aux membres présents de l'organe délibérant que dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service intervenue entre le CDG26 et le CDG07, la communauté de communes adhère actuellement au service de « médecine professionnelle/santé au travail ».

Suite à l'évolution de son service, mais aussi au fait qu'il s'est retrouvé avec un nombre de médecins de médecine préventive moindre, le CDG26 a souhaité résilier la convention qui le liait avec le CDG07.

Ainsi après discussion entre les deux établissements, et afin de maintenir ce service auprès des collectivités/établissements ardéchois adhérents par l'intermédiaire du CDG07, une nouvelle convention, approuvée par le conseil d'administration du CDG07 le 26 février dernier, a été signée avec effet au 1^{er} avril 2020.

Ce même conseil d'administration du CDG07, le 26 février 2020, a également adopté la nouvelle convention à intervenir entre le CDG07 et les collectivités actuellement adhérentes (effet au 1^{er} avril 2020) ou qui souhaiteraient adhérer à ce service.

Monsieur le Président précise que le coût de la visite a été fixée par le conseil d'administration du CDG à 67€ par agent et par an à compter du 1^{er} avril 2020 (65€ correspondant à la mise à disposition de la cellule santé au travail du CDG26 qui seront reversés par le CDG07 au CDG + 2€ pour frais de gestion du CDG07).

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition du service médecine professionnelle « santé au travail » à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Ardèche, avec effet au 1^{er} avril 2020 et autorisé le Président à sa signature.

Modification du Tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron telle que présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Monsieur Yves BOYER a ensuite levé la séance à 19H15.

**La Secrétaire de séance,
Marie Joséphe LAUSSEL**

